

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 77 (1926)  
**Heft:** 3

**Artikel:** L'empreinte de l'histoire sur l'état des peuplements et la forme des arbres  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785433>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Phot. A. Barbey

### FORÊT DE CHASSAGNE (COMMUNE D'ORBE, VAUD)

Mise en valeur des chênes d'avenir — anciens balivaux „modernes“ et „anciens“ émergeant de la dernière coupe rase du taillis opérée en 1906. Tronc de chêne protégé du côté S. O. par le maintien d'un sapin dont le rôle est d'empêcher la formation des branches gourmandes. (Septembre 1925)

# JOURNAL FORESTIER SUISSE



ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

---

7<sup>me</sup> ANNÉE

MARS 1926

N° 3

---

## L'empreinte de l'histoire sur l'état des peuplements et la forme des arbres.

Lorsque dans une même région, les circonstances biologiques étant pareilles, l'on rencontre une grande diversité de massifs forestiers et une variation excessive dans la forme des arbres de même essence, l'observateur avisé sera induit tout naturellement à remonter dans l'histoire de ces forêts pour chercher l'explication de ces divergences. Le passé, en effet, a parfois marqué tel peuplement de son empreinte indélébile. Lorsqu'il s'agit de forêts très vieilles, ces recherches ne manquent pas de poésie par les réminiscences qu'elles évoquent.

Dans la lointaine Vallée de Joux, où j'invite une fois de plus le lecteur à me suivre, en le priant d'excuser mon insistance, nous avons ce privilège de frayer dans plus d'une forêt avec des arbres dont l'âge dépasse trois siècles et parfois même quatre. S'agissant, au surplus, en majeure partie de forêts d'épicéa, cette essence si variable, si impressionnable, les rapprochements à faire entre les formes d'aujourd'hui et le traitement passé revêtent un intérêt particulier.

Une vue d'ensemble de la Vallée de Joux, à vol d'oiseau, induit à la conclusion erronée que les forêts portent en elles le cachet de la monotonie, de l'uniformité. Une nouvelle « forêt noire », plus noire que celle qu'elle évoque, forêt d'épicéa essentiellement, semble s'étendre sur les deux versants de la vallée et recouvrir les hauts plateaux, dont émergent seules les croupes dénudées du Mont Tendre et de ses satellites. En y regardant de plus près cependant, il faudra reviser sans tarder cette première impression. L'uniformité supposée recèle, au contraire, une véritable mosaïque d'aspects jusqu'aux contrastes les plus absous. Abstraction faite des combes des estivages trouant de-ci de-là le sombre manteau des forêts, sites ensoleillés blottis entre les replis du sol, les mas-

sifs eux-mêmes varient du tout au tout. Le sapin, congénère de l'épicéa, ne s'efface pas autant qu'il semble devant son confrère plus prolifique, plus envahissant. Jouant des coudes ou patientant à l'ombre, il s'est conquis maint fief, et en général une place honorable dans les massifs. Le foyard de même, avec cette différence qu'il hante plutôt les versants ensoleillés du vallon et ne s'aventure pas volontiers dans les régions où s'exerce le parcours du bétail. Mais dans ses stations favorites il abonde jusqu'à former des peuplements purs et atteint parfois de belles dimensions. Sur d'assez grandes surfaces, par exemple dans le Risoud, aux Grandes Roches et dans les côtes de la Burtignière, les trois essences fraternisent dans un mélange varié et inégal, où la prépondérance revient généralement aux résineux, l'épicéa dominant l'ensemble de sa haute taille, laissant parfois au sapin plus trapu l'avantage quant au diamètre; le foyard en est réduit au sous-étage, au rôle de bouche-trou, qu'il remplit consciencieusement, voire jusqu'à l'encombrement par place.

Mais les aspects différents ne sont pas commandés seulement par l'apparition d'essences diverses. Ils se succèdent avec la même abondance et d'une façon imprévue également dans le cadre même de la forêt d'épicéa à l'état pur ou presque pur. Ici tous les contrastes se rencontrent, se retrouvent, de forme, de taille, d'association. Il n'existe presque point de ressemblance entre l'arbre étalé, conique, branchu à l'excès, de courte taille, aux larges cernes annuelles, du pâturage et l'épicéa élancé, affilé, au tronc cylindrique et propre de noeuds, la couronne en fuseau, les branches menues et flexibles, collées au fût, des massifs élevés à l'état plus ou moins serré, dont la croissance en épaisseur ne se mesure que par millimètres. Ces extrêmes se coudoient pourtant sur le même sol, la même exposition, dans les mêmes conditions de vie, et entre eux s'étage toute la gamme des transitions. On se le demande parfois : sont-ils de la même souche, cet arbre à l'aspect rébarbatif, déséquilibré, à l'écorce rugueuse, à la fibre rude et grossière et cet autre à l'écorce presque lisse, au fût impeccable de forme, à la cime élégante, à la fibre délicate du bois de résonance ?

\* \* \*

Puisque sans doute ce sont des circonstances diverses qui ont engendré les uns et les autres, circonstances commandées par

L'intervention de l'homme, il faut consulter l'histoire de la contrée pour déterminer ces influences du maître de la Création sur la végétation. Bien que sobre de détails, l'histoire connue de la vallée de Joux en dit assez pour expliquer maint phénomène et pour permettre d'en déduire l'origine. Le résumé historique dont nous tirons ces pages a été établi en 1834, en corrélation avec la justification des droits d'usage des habitants du val de Joux sur le Risoud. Il révèle en même temps d'une façon sommaire le traitement auquel était soumis ce massif le plus important de la contrée, où l'âge moyen des arbres exploitables oscille le plus souvent entre 300 et 400 ans. Leur origine remonte à l'époque de François I<sup>r</sup> et d'Henri IV, à celle où Zwingli prêcha la réforme à Zurich, à la conclusion de la paix perpétuelle entre les Suisses et la France. Reliés ainsi aux siècles passés, non seulement par la tradition, mais par des individualités encore vivantes, qu'on peut voir et toucher, ces massifs nous apparaissent dans un nymbe poétique, commandant à la fois l'admiration et le respect.

Les forêts, après la dernière glaciation, avaient envahi toute la vallée, à l'exception des tourbières et marécages à travers lesquels l'Orbe se frayait péniblement un passage, en mille méandres, jusqu'à atteindre le lac dans lequel se miraient bouleaux et sapins. De longs siècles passèrent. Les plaines et les régions de basse altitude se colonisèrent, puis se peuplèrent. Ainsi furent créés aux deux extrémités du Val de Joux les monastères de Romain-Môtier et celui de St-Claude, dans l'Ain. Des relations qui s'établirent entre ces deux couvents résulta la découverte du Val de Joux par les moines, dans leurs allées et venues.

Avant eux déjà, la grande voie romaine d'invasion des Gaules, par le Saint-Bernard, Saint-Maurice, Lausanne à Dijon a effleuré la partie est du vallon, par le col de Petra Felix, le passage de l'isthme entre les deux lacs (d'où la dénomination restée au village du Pont) et le col conduisant à Mouthe. Mais au moyen-âge cette route semble avoir été abandonnée, jusqu'au moment où les moines de Saint-Claude la foulèrent de nouveau. A l'époque, cette vallée sans habitants n'offrait aucun attrait aux princes de ce monde, malgré ses richesses forestières. Ce qu'il fallait aux seigneurs, c'étaient des sujets, taillables et corvéables, des ouvriers pour construire leurs repaires, des gens de guerre. Il est donc à

présumer qu'en l'an 1140, lorsque l'empereur d'Allemagne, Frédéric Barberousse, roi de Bourgogne, inféoda la Vallée de Joux au baron Ebal de La Sarraz, seigneur de Grandson, la contrée était devenue intéressante déjà par l'établissement de quelques colonies, dont il y avait un revenu à tirer. Ebal est cité comme fondateur de l'abbaye de la Vallée de Joux, sur l'emplacement du village actuel de ce nom. Puis, pendant 150 ans, l'histoire ne signale pas de faits saillants. Sans doute les progrès de la colonisation étaient lents. Preuve en est qu'en 1344 François de La Sarraz, descendant d'Ebal, vendit son fief à Louis, comte de Savoie, seigneur de Vaud, pour le prix de 1000 livres bonnes, monnaie lausannoise. Cette vente, opérée par François pour payer ses dettes, ne représentait probablement que la valeur du cens qu'on pouvait tirer des habitants peu nombreux de ce vallon perdu et mal accessible. Toutefois, à cette occasion, il fut fait une stipulation devant entraîner des conséquences définitives pour les forêts, à savoir la constitution du droit d'usage gratuit et à perpétuité en faveur des habitants de La Sarraz et de tout le district, comprenant aussi la vallée de Joux, sur les joux, bois et pâquiers de cette vallée. C'est l'instauration d'un droit, qui survit aujourd'hui encore dans les portions du Risoud attribuées aux trois communes de la Vallée, Le Chenit, L'Abbaye et Le Lieu. A l'origine, ce droit dit de « bouchérage », grevait toutes les forêts, sans distinction de propriétaires : chaque habitant pouvait y prélever le bois nécessaire à ses constructions et à son chauffage. Cette grande libéralité du maître de ces lieux lui était inspirée sans doute par la surabondance des forêts de ce district, qui semblaient inépuisables.

Les religieux des couvents de l'Abbaye et du Lieu envisageaient ces pleins droits sous un autre point de vue, puisque les chroniques se plaignent des conflits qui surgissaient entre les couvents et les habitants touchant leur exercice. Des servitudes aussi absolues entraînent toujours des abus; la vallée de Joux ne pouvait faire exception.

Evidemment à cette époque, en plein moyen-âge, la forêt n'était point respectée. Elle était taillable et corvéable à merci. On y puisait sans aucune retenue. La consommation du bois par chaque habitant était alors bien plus forte que de nos jours. Dans les demeures c'était le foyer ouvert, qu'on ne laissait pas s'éteindre.

Le bois et la résine étaient utilisés pour l'éclairage. La chaux pour les constructions se fabriquait sur place dans des fours à bois. La découverte des schistes ferrugineux, du fer pisiforme, occasionnait l'installation de fonderies qui surgirent un peu partout dans les monts Jura. Il en fut de même des verreries, dont plusieurs étaient installées dans la Vallée de Joux dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle.

A côté de l'industrie naissante, l'élevage du bétail induisait les habitants à défricher la forêt. Pour le berger elle est l'ennemi, l'obstacle. Quand la hache ne suffit pas pour la faire reculer, on appelle au secours les forces élémentaires, le feu. Dans les massifs éventrés, le vent se donne libre cours et la tempête fait reculer les lisières. Le pâtre n'est pas comme le paysan du plateau. Celui-là défriche le terrain qu'il est en mesure de cultiver, d'ensemencer. Le montagnard, lui, demande de l'espace, il exige le libre parcours pour son troupeau; son système est extensif, il supporte mal la limitation; ne cultivant pas, il gaspille.

Sous ce régime de destruction systématique, malgré les immenses réserves accumulées dans les forêts séculaires, il devait bientôt se faire sentir une disette de bois, du moins proche des localités et établissements, et les conflits de naître entre les divers intérêts en jeu.

Nous passons sur les réclamations des moines pour en venir au grand procès que, en 1527, les communes de Bursins et de Burtigny, villages situés au pied du Jura, intentèrent à la commune du Lieu, à ce moment la seule communauté constituée dans la Vallée. Les deux communes précitées prétendaient avoir droit à des abbergements, à des pâturages, dont elles s'étaient emparées dans la Vallée de Joux. A cette époque, le Comte de Savoie avait déjà été dépossédé par les Bernois, devenus les maîtres du Pays de Vaud. LL. EE. avaient installé leurs baillages. Les limites de celui de Romainmôtier, auquel la Vallée de Joux était rattachée, ne suivaient pas la crête du Mont Tendre, comme c'est le cas pour le district actuel, mais étaient tracées de manière à abandonner une grande partie du plateau intérieur, au nord du Marchairuz, au bailliage d'Aubonne, ce qui explique comment aujourd'hui encore de nombreuses communes du versant extérieur du Jura sont propriétaires de « montagnes » sur le versant de la Vallée de Joux.

Les dites communes de Burtigny et de Bursins avaient sans doute poussé une pointe de conquérant plus avant encore, au cœur de la Vallée, ce qui suscita la résistance de celle du Lieu. LL. EE., au for desquelles ce procès fut porté, tranchèrent le différend à la façon du lion de la fable. Elles profitèrent de la dispute pour se déclarer propriétaires, purement et simplement, par droit régalien, des joux et prarodets faisant l'objet du procès. Et par décret de 1543 elles abergèrent à la Commune du Lieu tous les terrains pâturables de la Vallée, sans doute contre monnaie sonnante et trébuchante.

Voici donc les habitants de la Vallée maîtres chez eux, relativement du moins, et dans les limites indiquées du baillage, qui passaient depuis le Mont Tendre par les Chaumilles, la Croix du Vuarne, le long de la ligne séparant le Chalet à Roch des Grands Plats, pour aboutir à la borne d'angle entre la Suisse et la Bourgogne, au midi du Bois d'Amont, borne dite du lion, parce qu'elle porte encore les vestiges d'un écu au Lion de Franche-Comté.

(A suivre.)

### **Quelques aspects de la conversion en futaie des taillis du pied du Jura vaudois.**

La conversion des taillis en futaie n'est certes pas une des tâches essentielles des sylviculteurs de notre pays. En effet, la surface des taillis simples ou composés du plateau suisse est relativement faible comparée à l'étendue de la futaie aux types variés. A la suite d'une lente évolution naturelle, conséquence de l'enrésinement du haut en bas des escarpements et des pentes, la proportion des taillis diminue automatiquement et la futaie d'essences mélangées avec rajeunissement naturel par semis prend toujours plus d'extension.

Toutefois, il est indiscutable que, dans bien des situations, le devoir du forestier est de favoriser cette transformation et de hâter, par son intervention au bon moment, cette métamorphose du peuplement esquissée par les forces naturelles.

Pour justifier cette attitude, nous rappellerons ici que notre pays souffre encore d'une production insuffisante de bois de service et de râperie, en outre que, lorsque les circonstances écono-